

Conseil d'Administration

1/16-17

Procès-verbal

Réunion du Samedi 17 septembre 2016 – Trèbes (11)

Présents :

Membres du Conseil d'Administration : Jean-François ANINAT – Sylvie BONHOMME – Vincent BOUREZ – Élyane CANAL – Gilles CASTILLON – Sylvain CAUSSÉ – Florent CHAYET – Christophe FAULMANN – Alain GILLE – Cécilia GRESSENT – Christiane JOLY – Alexandre HEYWANG – Janick KNAEBEL – Gary MARNAY – Séverine MICHON – Adrien MOGLIA - Hubert SALES – Philippe SOLANET

Siège : Valérie COURTOIS – Xavier DEMANZE – Manuel DUBRULLE – François DURIER – Nicole NOËL – Roxane VENUTI

Invités : David TOUPÉ, CTN — Philippe GIROUD, Président Comité du Gard 30 – Ilean THOMAS, Vice-Président Comité Haute-Garonne 31 – Didier CHAUBET, Président Comité du Lot 46 – Éric ITIÉ, Président Comité de la Lozère 48 – Olivier MENU, Président des Pyrénées Orientales 66 – Jean-Louis VENUTI, Président Comité du Tarn 81 – Gilbert VALLEZ, Président Comité du Tarn et Garonne 82.

Excusés : Didier BEUVELOT, membre du CA– Sonia DURIER, CTN – Emmanuelle DELPINO, Présidente Comité du Gers 32- Laurent GAROT, Président Comité de l'Aveyron 12 – Nathan SINOIR, siège - Paul VAYSSIÈRE, membre du CA.

Absent : Jean-Luc AUVERT, Président Comité de l'Ariège 09.

Ordre du Jour :

- 1. Informations du Président**
- 2. Approbation du PV CA du 11 juin 2016**
- 3. Bureau :** postes vacants
3 postes femmes / 2 postes hommes
- 4. Constitution des commissions régionales par secteur**
Nomination des responsables
 - Vie sportive
 - Administratif et Financier
 - Communication
- 5. Secteur VIE SPORTIVE**
 - 5.1. Validation de la procédure de modification du règlement des ICR
 - 5.2. Validation des règlements des régionaux SENIORS et VETERANS
 - 5.3. Présentation du Dispositif JEUNES
- 6. Secteur FINANCIER**
- 7. Secteur ADMINISTRATIF**
Information sur la mise en place des procédures officielles
- 8. Questions diverses**

Début : 10h00 Nombre de votants présents : 18/21 administrateurs

1. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Ce Conseil d'administration est le premier CA opérationnel de l'Occitanie. Il aura lieu sur la matinée (peut-être en léger débordement l'après-midi), les présidents de comités non-membres-du-CA y ont été conviés, ils pourront éventuellement intervenir, sans pouvoir voter bien sûr. Les débats du CA seront conduits de façon habituelle et selon l'ordre du jour.

Le Conseil des Présidents de Comités débutera l'après-midi, les membres du CA non-présidents-de-comité qui le souhaitent pourront y assister, éventuellement intervenir, sans droit de vote.

Après une introduction du président de la ligue, les débats seront à l'initiative des membres du CPC, selon l'ordre du jour qu'ils auront déterminé.

Siège Social
Pôle Sportif
7 Rue André Citroën
31130 – BALMA
Contacts 0561 488 337
Télécopie 0561 615 223

Pôle Administratif
47 ter, rue de l'Ancienne Porte
Neuve - 11100 – NARBONNE
Contacts 0468 753 104

ligue@badocc.org
<http://www.badocc.org/>

Association déclarée
Régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901.
Affiliée à la
Fédération Française
De Badminton.

SIREN 413 462 854
Code A.P.E 9312 Z



 Tretorn

 PROKENNEX

Il s'agit de lancer l'Occitanie sur les rails du succès et du développement, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le CPC étant une création récente d'origine ligue, il nous a paru utile d'en convoquer la 1ère réunion pour mettre le dispositif en route et opportun pour que tout le monde puisse faire connaissance au cas où, de le faire au même lieu, même jour.

Du point de vue administratif, la fusion des 2 ex ligues est finalisée : la déclaration a été faite à la Préfecture de Balma, le dossier est en cours ; en revanche, sur le plan sportif, sa mise en place est d'actualité.

2. APPROBATION PV CA du 11 juin 2016

Rectification est apportée comme suit :

Vote 2 : POUR 16/16

Sont élus membres du Bureau à l'unanimité :

- **Florent CHAYET - Président**
- **Christophe FAULMANN – Vice-président**
- **Jean-François ANINAT – Secrétaire général**
- **Elyane CANAL – Trésorier Général**

VOTE 1 // Après rectification, **Adoption à l'UNANIMITÉ** des présents

3. BUREAU : postes vacants

3.1. Postes vacants réservés aux femmes

Le secrétaire général lance un appel à candidatures pour la vacance des 3 postes au sein du Bureau :

- **Janick KNAEBEL** se porte candidate pour aider à la vie sportive

Un nouvel appel à candidature aura lieu lors du prochain CA (janvier 2017) pour les 2 postes vacants.

3.2. Postes vacants réservés aux hommes

Le secrétaire général lance un appel à candidatures pour la vacance des 2 postes au sein du Bureau :

- **Hubert SALES** se porte candidat pour superviser la vie sportive au poste de vice-président délégué à la vie sportive.
- **Gary MARNAY** se porte candidat pour être Secrétaire général adjoint auprès de J.F. ANINAT.

VOTE 2 // Élection à l'UNANIMITÉ de Janick KNAEBEL, Hubert SALES et Gary MARNAY au Bureau

Tous les postes sont pourvus.

≡ Point de rappel sur le calendrier de la saison :

- CA : 3 réunions (septembre – janvier – mars)
- Bureau : 7 réunions (dont 3 téléphoniques)

4. CONSTITUTION DES COMMISSIONS PAR SECTEUR : Nomination des responsables

4.1. Secteur VIE SPORTIVE

Hubert SALES, responsable du secteur, fait proposition ci-dessous des responsables qui auront dans un premier temps mission de constituer leur commission.

Commissions Régionales	Responsables
Arbitrage	Alex HEYWANG
Autorisation/Homologation des Tournois	Adrien MOGLIA
Carton	Janick KNAEBEL
Forfait	Hubert SALES (<i>provisoire</i>)
Suivi des Officiels et rapports JA	Gary MARNAY
Formation des Officiels	Alex HEYWANG
Jeunes (Haut-Niveau / Compétition)	Cécilia GRESENT
Interclubs	Gary MARNAY
Corporatif	Gilles CASTILLON
Para-badminton	Philippe SOLANET
Compétitions Adultes (Hors ICR)	<i>Faute de candidat</i> Hubert SALES / Alex HEYWANG

VOTE 3 // Élection à l'UNANIMITÉ des responsables de commissions de la VIE SPORTIVE

4.2. Secteur ADMINISTRATIF et FINANCIER

Composition et rôle :

- **C° Statuts et Règlements** : En charge de proposer au CA puis en AG toute évolution des Statuts. Elle a en charge la rédaction du Règlement intérieur (lorsque inexistant, c'est le RI fédéral qui est appliqué.)

Jean François ANINAT rappelle l'importance des C° Réclamations/Litiges et Discipline qui sont obligatoires (cf. règlement fédéral).

- **C° Réclamations/Litiges** : intervention dans les domaines administratif et sportif.
- **C° Discipline** : Texte ministériel, les membres du CA ne peuvent y être majoritaires, le président ne peut en faire partie.

Commissions Régionales	Responsable
Statut et Règlements	Jean-François ANINAT
Réclamations et litiges	Alain SISTAC
Discipline	Alain SISTAC

Plusieurs candidats se sont proposés :

- Pour étoffer la C° Statuts et Règlements : Elyane CANAL- Christiane JOLY – Paul VAYSSIERE – Gary MARNAY
- Pour étoffer les C° Réclamations/Litiges et Discipline : Janick KNAEBEL – Philippe GIROUD – Adrien MOGLIA – Guy CANAL – Gilbert JOLY – Paul VAYSSIERE.

Commissions Régionales	Responsable
Budget	Élyane CANAL
Dialogue de gestion	Élyane CANAL

4.3. Secteur COMMUNICATION : Responsable Pas de candidat.

4.4. Secteur DEVELOPPEMENT : Responsable Pas de candidat.

- **C° FORMATION** : Laurent GAROT (non présent) en avait émis le souhait, c'est à confirmer.
- **C° EQUIPEMENT** : Elle intègre notamment le SRE – Schéma Régional des Équipements (clôturé en ex MP et en cours de clôture sur l'ex LR)

Commission Régionale	Responsable
Équipements	Gilles CASTILLON

VOTE 4 // Élection à l'UNANIMITÉ des responsables de commissions des secteurs AMINISTRATIF, FINANCIER et DEVELOPPEMENT

5. Secteur VIE SPORTIVE

5.1. Validation de la procédure de modification du règlement des ICR

Hubert SALES rappelle que le règlement ICR a fait l'objet de modifications avant le début de la saison après envoi des inscriptions et des premières remontées des clubs inscrits. Il convient de les valider par avenant transmis à l'ensemble des administrateurs avant la réunion.

VOTE 5 // Approbation à l'UNANIMITÉ des modifications du règlement ICR.

5.2. Validation des règlements des régionaux SENIORS et VÉTÉRANS

Les règlements ne peuvent être validés en séance, les administrateurs demandent un délai supplémentaire pour leur examen.

Hubert SALES propose un retour avant **le 15 octobre 2016**.

Le cahier des charges relatif à l'organisation de ces championnats sera établi en annexe du règlement (volants, partenaire...)

La version définitive des règlements sera mise au vote lors du prochain Conseil d'Administration, le 7 janvier 2017.

Le Conseil d'administration prend acte de cette procédure.

5.3. Présentation du Dispositif JEUNES

Manuel DUBRULLE, responsable Jeunes et Haut-Niveau présente le fonctionnement de l'ETR et du DJ - Dispositif Jeunes pour la saison 2016-17. (Cf. Annexe 5.3)

≡ TRJ : Point de rappel aux Présidents de Clubs

Le retour des joueurs qualifiés pour le CF doit être effectué **PAR LES CLUBS** et non plus par la ligue, auprès de la FFBaD **pour le 24 mars 2017** avec copie adressée au responsable Jeunes – Haut-Niveau.

Un courrier de rappel sera adressé aux clubs.

6. Secteur FINANCIER

Elyane CANAL informe les administrateurs de la masse importante des travaux en cours sur ce secteur au regard, d'une part, de l'harmonisation des 2 modes d'enregistrement comptables utilisés sur les ex ligues (par engagement et de trésorerie) ; d'autre part sur la « fusion » des budgets prévisionnels des 2 ex ligues à reprendre et travailler avec chaque responsable de secteur/commission.

Le budget prévisionnel 2017 devra être mis en place avant le 31 décembre 2016 et fera l'objet d'une présentation au CA du 7 janvier 2017.

7. Secteur ADMINISTRATIF

Jean-François ANINAT fait état de deux nouvelles procédures administratives initiées par le gouvernement dans le cadre du « choc de simplification » annoncé par le Président de la République en 2013 :

- **Le silence de l'administration vaut acceptation** dans un délai de 2 mois suivant toute demande adressée sur le contact mail générique de toute structure. A défaut, la requête est considérée comme acceptée.

- **Saisine par voie électronique** : A partir de mi-novembre, définition d'un message électronique de réponse automatique. Cf. Guide d'utilisation pour récupérer le format du « reçu électronique ».

☰ **Les Présidents de club sont concernés dans le cas notamment des demandes de licences. Les Comités sont également concernés.**

Le Conseil d'administration prend acte de ces 2 procédures

8. QUESTIONS DIVERSES

Formations : Nouvelle architecture fédérale des Formations cadres applicable en septembre 2016 redéfinies en 2 filières, Entraînement et Animation.

2 bassins sur le territoire de l'Occitanie :

- Le Grand Toulouse - 31
- Le Grand Montpellier – 34

CRA : Rappel des tarifs et dates des formations Arbitrage (150€) organisée les 3 et 4 décembre à CASTELNAUDARY et JA (150€), les 4 et 5 mars à MONTPELLIER et du Pack A et JA (250€).

L'organisation du SOC est confiée aux Comités, à défaut par la ligue.

Un examen de validation départementale des arbitres aura lieu à SETE, les 14 et 15 février 2017.

Nouvelle tenue des arbitres : Prise en charge ligue sur les OT formés ? A budgétiser uniquement sur les arbitres actifs dans un premier temps – en attente de pouvoir réaliser une situation budgétaire pour se prononcer ; Pour les futurs stagiaires des formations de la saison : 3600€ sont engagés.

Logo Ligue Occitanie : De nombreux retours suite au jeu concours « Dessine-moi un Logo » lancé par le secteur Communication durant l'été. Le Bureau doit effectuer une pré-sélection pour une mise au vote électronique courant octobre prochain.

Cf. PV E-Votes CA (Annexe E-Votes CA 1/16-17).

L'ordre du jour est épuisé, le président remercie l'ensemble des administrateurs présents et lève la séance.

Fin de la réunion : 13h

Florent CHAYET
Président

Jean-François ANINAT
Secrétaire Général